

# **POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE ARTISTIQUE**

**Mémoire rédigé par le Regroupement des centres d'artistes  
autogérés du Québec (RCAAQ) dans le cadre des consultations  
publiques sur le renouvellement de la politique culturelle du  
Québec**

**Déposé à Montréal, le 19 août 2016**

**rcaaq**  
REGROUPEMENT DES CENTRES  
D'ARTISTES AUTOGÉRÉS DU QUÉBEC

## **SOMMAIRE**

Après avoir présenté les centres d'artistes autogérés, leur action et leur importance en création contemporaine, le mémoire traite notamment de la reconnaissance de l'artiste et des mesures fiscales à adopter, du défi de la formation professionnelle et continue, de l'apport important des centres d'artistes autogérés à l'enseignement des arts à l'école et de leur ouverture à la diversité culturelle, de la nécessité de préserver l'Observatoire de la Culture et des Communications et d'augmenter le financement des arts et des lettres par l'État, de l'incontournable tournant du numérique ainsi que de diverses problématiques touchant les régions et celles liées aux ressources humaines. Il se penche également sur la place diplomatique trop modeste du Québec dans la Francophonie et sur l'urgence de faciliter la mobilité des artistes à l'international.

Le mémoire du RCAAQ fait douze recommandations -pour améliorer les politiques actuelles.

## Présentation

Le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ) a été fondé il y a trente ans par dix-sept organismes et il en compte désormais soixante-cinq. Au cours de ces années, le RCAAQ a développé pour ses membres des services de formation et de développement professionnel ainsi que de représentation. En 2009, il a créé le Réseau Art Actuel, un portail d'information au service de l'ensemble de la communauté des arts visuels. En 2011, le RCAAQ a emménagé dans l'édifice phare du Quartier des spectacles, le 2-22, où il est maintenant propriétaire de ses espaces. Depuis 2012, sa librairie Formats offre aux clients plus de trois mille ouvrages portant sur l'art contemporain.

Les centres d'artistes autogérés quant à eux sont répartis dans l'ensemble des régions du Québec (à l'exception du Nord du Québec et de Lanaudière) où ils offrent aux artistes des outils de création professionnels grâce à leurs centres de production spécialisés en estampe, en impression numérique, en sculpture sur bois, sur métal ou sur pierre ou en photographie. Leurs lieux de diffusion font connaître aux publics les créations les plus audacieuses en art contemporain. Au fil des ans, les centres d'artistes autogérés ont pratiquement inventé les résidences de création et de recherche, maintenant si communes aux autres secteurs artistiques. Ils ont développé des réseaux très vivants avec des lieux situés dans beaucoup de pays étrangers: résidences croisées, échanges d'artistes et d'expositions, commissariats, etc.

L'art contemporain et son marché doivent beaucoup aux centres d'artistes autogérés, malgré le fait qu'on n'y fasse pas de ventes d'œuvres. En effet, le métier de galeriste est laissé à ceux et celles qui se chargent de rejoindre les collectionneurs pour leur proposer l'achat des œuvres d'artistes souvent issus des centres d'artistes autogérés. Ce réseau a permis l'émergence de maintes générations d'artistes dont plusieurs ont maintenant des carrières internationales, qu'on pense à David Altmejd (Biennale de Venise 2007), à Michel de Broin (Musée d'art contemporain, 2013) ou à Diane Landry (bourse John Simon Guggenheim Memorial Foundation, 2015).

Soulignons enfin que le réseau québécois des centres d'artistes autogérés constitue un modèle qui n'a pas son équivalent ailleurs dans le monde. Dans plusieurs pays européens et même aux États-Unis, des artistes aussi talentueux que les nôtres souhaiteraient fort avoir à leur disposition les ressources financières et organisationnelles des centres d'artistes autogérés. Les circonstances souvent rattachées aux diverses politiques culturelles ne leur ont pas permis et ces circonstances

sont souvent dues au fait que l'État dont ils dépendent ne reconnaît pas ces organismes ou est incapable de les soutenir. Car, sans les conseils des arts et le ministère de la Culture et des Communications, nous doutons qu'un tel réseau aurait pu se développer dès ses débuts dans les années 1970.

Ce soutien et ce financement illustrent à quel point l'État québécois a été indispensable et continue de l'être dans la création de notre réseau dont la vitalité demeure marquante encore aujourd'hui pour la professionnalisation et le rayonnement des pratiques, notamment hors des grands centres.

S'il était possible durant les premières années de mettre sur pied des centres d'artistes de manière relativement facile (les loyers étaient très bas, l'enthousiasme à son maximum et tout le monde voulait mettre la main à la pâte), leur pérennité nécessitait de prime abord que l'État reconnaisse leur contribution à l'avancement des arts sur l'ensemble du territoire. C'est tout à l'honneur de l'État québécois de l'avoir permis. Le présent mémoire vise à consolider les acquis et à nous projeter dans l'avenir en tenant compte des changements de société depuis la Politique culturelle de 1992. Nous traiterons notamment de la reconnaissance de l'artiste et des mesures fiscales à adopter, du défi de la formation professionnelle et continue, de l'apport important des centres d'artistes autogérés à l'enseignement des arts à l'école et de leur ouverture à la diversité culturelle, de la nécessité de préserver l'Observatoire de la Culture et des Communications et d'augmenter le financement de la culture par l'État, de l'incontournable tournant du numérique ainsi que de diverses problématiques touchant les régions.

## **Améliorer les conditions de travail des travailleurs culturels**

Les vingt-quatre années que nous venons de vivre sous les auspices de la Politique culturelle du Québec ont vu les centres d'artistes autogérés multiplier leur nombre par trois, s'étendre dans l'ensemble des régions du Québec et poser les bases d'une présence de l'art contemporain et actuel qui le rendent aujourd'hui « concurrentiel » n'importe où sur la scène internationale. En ce sens, on peut écrire que la Politique culturelle a fourni un cadre où le succès pouvait s'exprimer, étant entendu que la mission du Conseil des arts et des lettres du Québec, grâce à ses agents dévoués et compétents, a été un vecteur majeur de cette réussite.

Il reste donc à cette politique, lorsque renouvelée, à participer à l'identification et à la résolution des problèmes qui demeurent endémiques dans nos secteurs :

- les revenus des artistes sont trop bas ou mal répartis ;
- les salaires des travailleuses et travailleurs restent à des niveaux médiocres ;
- les avantages sociaux sont quasi inexistantes ;
- le roulement des employés handicape les organismes.

Et pourtant, les travailleurs des centres d'artistes autogérés sont des diplômées universitaires dans la plupart des cas ; leurs compétences sont indéniables. On est toujours heureux d'entendre que telle ou tel vient d'obtenir un poste important (et bien rémunéré) dans tel grand musée ou dans la fonction publique, confirmant à chaque fois que les centres d'artistes sont encore et toujours une pépinière de talents qui ne leur servent que trop brièvement avant d'être pleinement reconnus par les grandes institutions privées ou gouvernementales. Ajoutons à cela que les aides temporaires que les centres recevaient des programmes d'emploi ont considérablement retréci. Bien que ces programmes puissent être considérés comme des placebos sur une jambe de bois, ils ont permis d'intégrer de nouveaux employés et d'épauler les centres dans la réalisation de leur mission.

Même si certains centres d'artistes ont connu des améliorations salariales sensibles, la majorité d'entre eux sont encore redevables de leurs succès à des employés totalement dévoués, passionnés par leurs tâches ainsi qu'à de nombreux bénévoles ; mais, tôt ou tard, la réalité rattrape nos travailleurs : fonder une famille, offrir des conditions d'existence et d'éducation convenables à leurs enfants, pouvoir s'offrir une retraite convenable. Et ce n'est pas dans les centres d'artistes tels qu'ils sont financés actuellement que cela se trouvera.

C'est pourquoi, nous insistons auprès de cette commission pour que ces préoccupations sont mieux reconnues, examinées, corrigées. Ce pourrait être l'objectif numéro un de la Politique culturelle pour ses vingt-cinq prochaines années.

### **Reconnaître les artistes et adopter des mesures fiscales**

En premier lieu, les huit principes mis de l'avant par le ministre dans le Cahier de consultation nous paraissent aller de soi pour servir de base à la future politique culturelle du Québec, en autant qu'ils intègrent cependant des préoccupations à l'égard des conditions de création et de production des artistes. Or, cela ne semble pas être le cas. On parle de culture, mais peu de celles et ceux qui la font. On parle de public sans mentionner celles et ceux qui amènent ces publics dans les centres d'artistes, les galeries, les théâtres, les cinémas, etc. On parle d'accès à la culture, de participation à la culture, de contribution à la culture, mais on ignore largement ce que les artistes font pour la culture. C'est ce silence qui nous inquiète et nous préoccupe.

Car, au premier chef, c'est l'avenir de la création, de celles et ceux qui la font, soit les artistes, et ses conditions de réalisation qui sont le fondement de toute politique culturelle. Sans la création actuelle, sans les artistes vivants, sans l'accès garanti à des moyens de production, la démocratisation culturelle, la diversité ethnoculturelle, le caractère francophone du Québec, la survie même des nations autochtones ne peuvent pleinement se réaliser. Faire un plaidoyer en faveur des artistes peut sembler redondant en 2016, vingt-quatre ans après l'adoption de la dite politique culturelle, mais tout indique encore aujourd'hui que les artistes ne sont pas tous les premiers bénéficiaires de cette culture qu'ils créent, inventent, imaginent. Ils sont trop souvent les derniers à profiter des sommes colossales que celle-ci génère au Québec et au Canada .

À l'instar de nos collègues du Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV), nous demandons que des crédits d'impôt soient accordés à tout acheteur d'œuvres d'art (et pas seulement aux compagnies) d'un artiste vivant afin d'encourager ces acquisitions qui contribuent à l'amélioration du statut de l'artiste et des conditions dans lesquelles il œuvre. Nous demandons également que les bourses aux artistes qu'accorde le Conseil des arts et des lettres du Québec ne soient pas imposées et constituent un revenu net des artistes qui sont souvent et encore parmi les plus mal rémunérés de toute la chaîne culturelle.

Par ailleurs, les centres d'artistes autogérés sont aux prises, à divers degrés, avec des paiements de taxes municipales foncières, scolaires, d'eau, d'affaire qui constituent souvent une lourde charge pour des budgets réduits. C'est d'autant plus alarmant qu'ils ont l'impression que les municipalités reprennent d'une main ce qu'elles leur accordent de l'autre par des subventions qui servent alors à payer les taxes qu'elles leur imposent. Si les centres d'artistes propriétaires de leurs espaces sont moins touchés, les locataires se débattent toutefois avec un problème qui n'a pas tendance à diminuer. À cet effet, quand les activités culturelles seront-elles exemptées de taxes et d'impôts à l'instar des organisations religieuses ?

### **Rejoindre les publics en régions**

À la question des publics, votre comité se demande comment joindre davantage les citoyens maintenant que les lieux de diffusion sont bien établis et comment mieux exploiter ces lieux importants pour la vitalité des communautés. Les centres d'artistes autogérés sont bien établis en effet dans l'ensemble des régions qu'ils occupent. Ils ont démontré également que le modèle de « l'autogestion » fonctionne, en effectuant les changements générationnels et les renouvellements de conseils d'administration, sans que des intervenants extérieurs (municipalités, organismes de l'État ou privés) aient à intervenir pour les garder vivants malgré des tensions internes qui peuvent parfois menacer leur survie. Leur autonomie et leur gestion collective ne leur ont pas nui. Dans l'ensemble des régions, les rapprochements avec les municipalités ont été la règle d'or, là où les élus municipaux ont misé sur la culture et son développement professionnel, et pas seulement sur celui des loisirs. C'est donc une recette gagnante que d'être sur le terrain et de ne pas être constamment à la remorque des productions montréalaises. L'expression des régions y gagne en vitalité et en légitimité auprès des publics locaux qui se reconnaissent dans leurs propres productions artistiques. Plusieurs pratiques (danse contemporaine, musique actuelle, théâtre de recherche) par le passé ont été accueillies dans les centres d'artistes lorsque vues comme trop audacieuses ou parce qu'elles étaient privées de leurs propres lieux de diffusion. Il leur fallait alors s'en remettre à nos petites et dynamiques institutions pour être vues et appréciées des publics régionaux.

## **Soutenir la formation continue et le développement professionnel**

Les questions entourant différents volets de la chaîne culturelle sont particulièrement vitales. Ajoutons à l'égalité hommes-femmes, à la formation continue des travailleurs culturels et des artistes, celle de la production de statistiques culturelles. Ces trois maillons de la chaîne requièrent une attention toute particulière. On constate en effet qu'une majorité de femmes occupent des postes souvent peu ou mal rémunérés dans le milieu culturel ; cette constatation est la conséquence en partie du financement déficient de nos organismes. Depuis 1999, Compétence Culture, le comité sectoriel de main-d'œuvre en culture, représente les divers milieux culturels et répartit le financement nécessaire tant pour les coordonnateurs chargés d'organiser la formation dans les organismes nationaux et les conseils de la culture que pour obtenir et conserver les sommes nécessaires à ce développement des professionnels de la culture. Par contre, même si ce comité est en place depuis presque vingt ans et qu'il a amplement démontré sa nécessité, ses fonds doivent encore être négociés à la pièce avec Emploi-Québec. Il est tout de même étonnant qu'en 2016, le Comité de formation continue de l'Île de Montréal (CFC) qui regroupe des représentants des divers secteurs de la culture, vienne de commander une étude pour expliquer à Emploi-Québec la réalité de l'écosystème culturel montréalais ! Il est temps que l'État québécois reconnaisse définitivement la pérennité des besoins en formation (atypiques) du secteur culturel et agisse en conséquence.

## **Préserver l'Observatoire de la Culture et des Communications**

En 2001, le ministère de la Culture et des Communications, à la demande des milieux concernés, mettait sur pied un Observatoire de la Culture et des Communications (OCCQ), chargé de produire les statistiques culturelles indispensables à la connaissance des besoins et des enjeux des milieux culturels. Cette avancée saluée partout ici et dans le monde pour son sérieux et ses capacités a été sérieusement mise en danger (et l'est encore) à l'occasion des dernières vagues de coupures que le gouvernement a imposées à l'ensemble de la société. L'OCCQ a failli disparaître et, même maintenant, sa survie n'est pas assurée, étant toujours à la merci de réductions budgétaires qui lui feraient perdre toute efficacité.

Réitérons que le financement de l'OCCQ doit être maintenu et augmenté afin que cet organisme puisse remplir convenablement sa mission. À l'heure actuelle, l'OCCQ est financé par six partenaires (ISQ, CALQ, SODEC, BANQ, MCC, Régie du cinéma), toutes organisations nationales relevant du



ministère de la Culture et des Communications. Sachant cela, ne serait-il pas plus avisé également que le MCC verse lui-même les sommes nécessaires au financement de l'Observatoire et que ce financement soit en quelque sorte « isolé » et protégé à l'intérieur de l'Institut de la statistique (ISQ) dont il dépend ? Lorsque l'ISQ a vu ses revenus diminués en 2015, l'Observatoire a subi de sa part une diminution de sa participation de l'ordre de 40% ! S'il est normal et légitime que l'OCCQ relève de l'ISQ, il n'est certainement pas normal qu'il soit utilisé par cette agence pour régler une partie de ses problèmes financiers, essentiellement causés par certaines décisions gouvernementales.

### **Augmenter le financement de la culture par l'État**

Concernant le sujet plus général du financement de la culture par l'État québécois, on constate que celui-ci est en diminution constante depuis l'année 2011-2012, passant de 1,18% de l'ensemble des dépenses de l'État à 1,05% en 2013-2014, selon des données de [l'OCCQ](#). Par ailleurs, en 1991-1992, l'année de la Politique culturelle, ce taux était de 1,52% ! Nous souhaitons fermement que le premier résultat des consultations sur la Politique culturelle soit de nous ramener « en arrière », si nous pouvons ainsi illustrer par ces mots le paradoxe de la situation.

Par ailleurs, le Mouvement pour les arts et les lettres (MAL), dont le RCAAQ est un membre participant, demande depuis plusieurs années une augmentation des budgets des sommes allouées au CALQ pour l'aide au fonctionnement des organismes et l'attribution des bourses. Le MAL a démontré qu'il manque à ce budget 35 \$ millions pour que les milieux artistiques québécois reçoivent l'aide requise. Le MAL, en faisant cette évaluation, avait aussi estimé que le budget du Conseil des arts du Canada devait être doublé pour que la participation fédérale contribue à combler les besoins. Or, ce budget sera doublé d'ici 2020; de même en sera-t-il des sommes dévolues au Québec qui devraient passer de 40 \$ millions à 80 \$ millions, si la même répartition continue de s'appliquer aux subventions et aux bourses. L'État québécois doit interpréter les efforts du Canada comme un encouragement à mieux planifier sa participation aux dépenses culturelles et à faire droit aux demandes des milieux artistiques.

Enfin, nous estimons que le Conseil des arts et des lettres ne peut remplir sa mission qu'en ayant au sein de son conseil d'administration une représentation équitable provenant des milieux artistiques. Or, cette représentation a eu tendance à diminuer ces dernières années. Nous considérons qu'il

serait judicieux de la rétablir. Pour le reste, les missions du CALQ et de la SODEC sont toujours aussi pertinentes, notamment en raison de l'indépendance de ces institutions et de leurs décisions artistiques à l'égard du pouvoir politique.

### **Contre les barrières aux échanges internationaux**

Le comité aimerait que nous lui indiquions également comment faciliter et appuyer le développement des marchés étrangers et canadiens pour les créateurs d'ici. Dans son document rendu public récemment, [Re - penser les politiques culturelles](#), l'Unesco souligne l'importance de la mobilité des artistes et des professionnels des arts ainsi que les problèmes de contraintes sécuritaires et politiques lors de leurs demandes de visas et de permis de travail. Cette situation s'applique aussi au Québec puisque ce sont les services diplomatiques canadiens qui délivraient les dites permissions. Or, ces dernières années, les barrières posées à l'accès des travailleurs étrangers au Québec ont sérieusement compromis le succès de certaines productions et elles continuent à le faire, du fait des réglementations en vigueur. Le gouvernement québécois devra réclamer vigoureusement les modifications nécessaires auprès du gouvernement fédéral pour permettre aux compagnies culturelles québécoises d'inviter, lorsque nécessaire, des concepteurs étrangers reconnus pour leur notoriété, sans qu'on leur oppose la nécessité de ne pas concurrencer les talents québécois. Autant les Québécois peuvent être invités à l'étranger, autant la contrepartie devient parfois difficile et même inélégante en raison de contraintes qui n'ont pas leur raison d'être lorsqu'il s'agit de réalisations artistiques dans le cadre de collaborations internationales.

### **Réaffirmer la Francophonie**

Par ailleurs, le comité se demande quel rôle le Québec devrait jouer pour accroître la place de la culture au sein de la Francophonie. On sait que le Québec y joue déjà un rôle majeur et est un des plus fermes soutiens de cette grande institution internationale. Mais certains aspects de la présence du Québec à l'étranger ont quelque chose de bizarre, notamment et surtout, la présence beaucoup trop discrète du Québec en Afrique francophone et maghrébine. On constate souvent, lorsqu'on développe des projets dans ces régions, à quel point la France et le Canada sont omniprésents et le Québec presque totalement absent. Comment peut-on faire l'économie, par exemple, d'une représentation québécoise à Dakar, alors que la capitale du Sénégal est un pivot des expressions culturelles de la région (sa Biennale est l'un des événements majeurs en art contemporain) ? Ou

alors, le gouvernement québécois a-t-il conclu que la représentation du Canada dans ces régions remplit ses propres obligations à l'égard des peuples africains et du peuple québécois ? Ce dont on peut toujours douter... Un plan d'action n'est-il pas nécessaire pour rejoindre les artistes et les cultures de régions de plus en plus indispensables au soutien de la langue française ?

### **Inclure le numérique**

*En 2025, les emplois qui étaient monnaie courante en 2015 n'existeront plus. Les étudiants diplômés en 2016, auront des qualifications obsolètes pour lesquelles il n'y aura plus de professions en 2025. Le personnel militaire en première ligne sera remplacé par des robots. Les banquiers privés et gestionnaires de patrimoine seront remplacés par des algorithmes. Les télévendeurs, les percepteurs des impôts, les avocats, les comptables, les statisticiens et ingénieurs-conseils seront remplacés par l'intelligence artificielle. Les emplois exigeant de manière forte ces caractéristiques humaines uniques, telles que l'habileté culturelle, le gardiennage, l'empathie et la pensée créatrice, sont les moins menacés par l'automatisation. Extrait d'une Tribune écrite par Wayne Houghton, Director of Growth Implementation Solutions, Frost & Sullivan Africa*

Dernière et plus récente préoccupation communicationnelle dans l'univers de la culture, le développement du numérique, son implantation et son utilisation deviennent le nouvel enjeu majeur des prochaines années. L'État québécois s'est doté d'une Politique culturelle numérique (PCN) pour les prochaines années et ses organismes de financement (CALQ et SODEC) ont ajusté certains de leurs programmes en conséquence. Il reste aux organismes artistiques et aux artistes à mieux comprendre ce dispositif et à l'utiliser à leur avantage. Le numérique soulève des questions ; la citation en exergue prédit des bouleversements majeurs, mais signale également que l'habileté culturelle et la pensée créatrice sont moins menacées et même seront toujours aussi recherchées en 2025. C'est sans doute vrai aussi de l'art et des artistes qui vont continuer de peindre, sculpter, fabriquer, imaginer, dessiner, créer avec ou sans ces nouveaux algorithmes.

On sait déjà cependant que les arts visuels, pour lesquels le numérique ne représente encore qu'un moyen parmi d'autres de promouvoir une ou des œuvres, attirent moins les investisseurs ou les inventeurs de tout acabit, puisque l'œuvre avant d'être appréciée, comprise, réfléchi et même acquise doit être vue « en personne », c'est-à-dire pas seulement en reproduction sur Internet ou dans les livres d'art.

Il reste toutefois que les adaptations à cette révolution seront nécessaires dans les centres d'artistes autogérés qui, comme la plupart des autres organismes, emploient maintenant beaucoup de celles et ceux qu'on appelle les « millénaires », qui sont très familiers avec le monde numérique. D'autant plus que leur sens créatif y trouve souvent matière à expression. Rien de cela ne doit se faire au détriment des activités dites régulières des centres : programmation, fonctionnement, production d'événements, communications, publications, etc. Il est aussi nécessaire que les besoins qu'elles représentent soient comblés à l'avenir comme ils le sont actuellement ou l'ont été dans le passé pré-numérique. La révolution numérique doit demeurer un autre instrument et non une fin en soi, du moins dans le secteur des arts visuels.

En conclusion, les centres d'artistes autogérés deviennent de plus en plus des médiateurs dans le partage de l'information et des compétences ainsi que dans l'appropriation des outils numériques de production, des réseaux de diffusion et de mise en valeur de l'art actuel. Les centres d'artistes doivent également développer et mettre en pratique des outils organisationnels et de gestion numérique, faire de la veille, ouvrir et développer le marché de l'art international dans le numérique, rendre accessibles les nouvelles pratiques de production numérique et mettre en valeur le numérique dans la médiation culturelle des centres et la diffusion grand public. L'accumulation des connaissances nécessaires pour la réalisation de ces mandats exige la pérennité de ressources humaines dédiées.

### **Diversifier les sources de financement et permettre de nouveaux incitatifs**

Les collectes de fonds, le financement socio-communautaire, les campagnes de dons, les encans d'œuvres données par les artistes – autant de moyens que les centres d'artistes ont développés ces dernières années, à des niveaux différents mais qui requièrent l'attention de leurs administrateurs. Mécénat Placements Culture a été un puissant incitatif pour encourager les recherches de financement privé et nous souhaitons que le ministère de la Culture et des Communications continue d'alimenter le fonds à son niveau actuel et qu'il vise même à l'augmenter s'il veut répondre efficacement à l'augmentation de la demande.

On aimerait aussi que le gouvernement fédéral fasse un effort similaire. Bien que Patrimoine canadien finance l'appariement des dons privés ([Incitatifs aux fonds de dotation](#)), ce programme

est beaucoup trop restrictif et reste d'usage confidentiel. On y voit notamment qu'en 2015-2016, onze grands organismes culturels québécois recevaient une dotation de ce fonds, alors que la seule ville de Winnipeg en comptait quatorze. Le gouvernement québécois devra entamer des démarches auprès des responsables du ministère du Patrimoine canadien pour les convaincre d'ouvrir plus largement les coffres de l'État canadien en modifiant les règles de ce concours.

### **Réaffirmer la place des arts à l'école**

Au chapitre de l'enseignement des arts, les centres d'artistes autogérés souhaitent un meilleur arrimage entre leurs centres et les milieux scolaires. Au chapitre de l'enseignement des arts d'abord puisque c'est à l'école que les élèves cultivent leur goût pour l'art et deviennent les « consommateurs », « clients » et artistes de demain. Même si la présence des arts s'est améliorée ces dernières années, et que le rôle essentiel de l'éducation artistique dans le développement intégral des élèves québécois a été reconnu, les modalités d'application de l'éducation artistique sont très variables d'une école à l'autre, d'une commission scolaire à l'autre, selon un mémoire de l'Association québécoise des enseignants d'arts plastiques (AQESAP), datant de 2013. Dans ce mémoire, on soulève le fait que le jugement professionnel de l'enseignant dans l'évaluation des apprentissages en art est incontournable et que la formation continue de l'enseignant demeure à parfaire. L'AQESAP demande aussi que les sorties culturelles soient encouragées et que le soutien financier pour le transport des élèves soit augmenté. Au final, ce mémoire nous fait part des lacunes en éducation des arts et de la nécessité de mieux appliquer les orientations proposées par le ministère de l'Éducation.

Par ailleurs, il n'est pas question dans le mémoire de l'AQESAP du programme La culture à l'école ni de ses deux volets, *Ateliers culturels* et *Une école accueille un artiste*. C'est d'autant plus inquiétant qu'il semble que ces programmes rejoignent les critiques formulées à leur endroit : ce ne sont pas les enseignants qui les sélectionnent mais les directions d'école selon des critères demeurés mystérieux, aléatoires, avec pour résultat qu'ils sont sous-utilisés. Il est certain que ces programmes gagneraient à être mieux connus des milieux artistiques et mieux utilisés par les écoles.

## **Offrir aux municipalités un nouveau modèle de partage des responsabilités**

Les arts et la culture contribuent au développement de plusieurs municipalités du Québec. Cette réalité, qui était inscrite comme une intention en 1992, est maintenant plus que jamais examinée par d'autres municipalités désireuses de se développer. Les ententes du MCC, liées à l'adoption de politiques culturelles locales, ont été un puissant facteur de développement des arts professionnels dans les régions et les municipalités. Nous écrivons « régions » pour rappeler que c'était ce vecteur qui, en 1992, allait orienter les développements culturels locaux, du moins avec la pression de l'État. Qu'en est-il du développement régional aujourd'hui ? Pas mal massacré, si vous permettez l'expression ! C'est peut-être pour cette raison que le document du MCC ne le mentionne plus et le remplace par une préoccupation municipale. L'État n'a toujours pas expliqué pourquoi il a agi si sévèrement envers les expressions politiques, culturelles et économiques régionales, lorsqu'il a décidé d'annihiler le financement de plusieurs entités solidement ancrées depuis au moins une dizaine d'années et qui avaient démontré leur capacité de réussir le développement régional. Maintenant, le gouvernement se tourne vers les municipalités. C'est bien. Mais quelle certitude avons-nous qu'il n'y aura pas un autre changement subit d'orientation dans quelque temps lorsqu'on s'avisera dans les sphères du pouvoir que les dites municipalités doivent se débrouiller toutes seules ? Il est bien décourageant de suggérer des solutions si elles doivent s'élever sur les ruines des « civilisations précédentes »... Les régions ont été durement éprouvées ces deux dernières années ; les municipalités le seront-elles de la même façon dans un avenir plus ou moins proche ?

L'État québécois avait semblé comprendre qu'il devait servir de catalyseur au développement culturel local ; il est temps qu'il le comprenne à nouveau. Avec les mêmes moyens et dans les mêmes intentions.

## **S'ouvrir à la professionnalisation et à l'intégration dans les circuits de création, de production et de diffusion des artistes autochtones et de celles et ceux de la diversité**

Il n'y a, paraît-il, qu'une méthode pour intégrer les artistes autochtones et ceux et celles de la diversité aux circuits professionnels existants : s'intéresser à eux, aller vers eux, faire l'effort de les connaître et donc de les découvrir, les accueillir tels quels et élargir les cadres de définition de l'art contemporain. C'est à cette seule condition que nous pourrions accueillir ces nouveaux artistes au sein de nos conseils d'administration, parmi nos employés et comme participants dans les programmations.

Quel rôle l'État doit-il jouer pour parvenir à de tels résultats ? Doit-il ajouter un nouveau critère à ses exigences de réussite tel qu'exiger un quota d'artistes de la diversité dans les programmations ? Doit-il récompenser, d'une façon ou d'une autre, les organismes méritants à ce chapitre ? Ou plus simplement aider les organismes à s'inscrire parmi ces nouvelles mouvances pour le moment mal identifiées ?

Précisons d'abord que cette question de la diversité culturelle est davantage d'actualité à Montréal qu'en région. C'est même vrai pour les artistes autochtones qui, bien qu'issus des régions, feront éventuellement ce que font les autres artistes, soit déménager dans des grands centres. Ainsi, on ne peut recommander des quotas qui seraient une forme d'ingérence dans la programmation des centres d'artistes. L'on peut par contre indiquer ou faire part d'incitatifs à l'exemple du Conseil des arts du Canada qui s'aligne quant à lui sur le programme du Gouvernement mais sans plus. Nous recommandons une augmentation au fonctionnement des centres pour la gestion (sécurité sociale), le personnel (ressources adéquates) et la programmation (basée sur l'excellence et non sur des quotas). À Montréal, le centre DAM est dédié entièrement aux artistes de la diversité. Leur programme inclut de la formation afin de rendre les pratiques professionnelles. Nous ne voulons pas dupliquer ce que d'autres font très bien. Enfin, pour beaucoup d'artistes autochtones c'est une réalité reconnue et présente dans plusieurs programmations de centres d'artistes autogérés.

S'il faut accueillir, reconnaître, fréquenter des groupes nouveaux, une aide circonstancielle serait donc de mise de la part du Conseil des arts et des lettres du Québec. Dans les très petites équipes qui opèrent les centres d'artistes, une nouvelle responsabilité signifie un nouveau personnel.

## Conclusion

La nécessité d'une Politique culturelle pour le Québec a été largement démontrée par la place étonnante que la culture québécoise s'est taillée chez elle, au Canada et à l'étranger. Rien ne lui a résisté : ni le voisinage du plus puissant état culturel au monde, ni sa position minoritaire au Canada, ni même la concurrence artistique étrangère. Dans tous les domaines, des Québécoises et des Québécois se sont illustrés. Ce qui était impensable est quasiment devenu banal : un Québécois siège à l'Académie française, un autre monte la Tétralogie de Wagner au Metropolitan Opera et un autre encore est nommé directeur musical de cette même institution. Michel Tremblay a donné au monde des personnages montréalais si universels que la terre entière les a adoptés ; Michel-Marc Bouchard a bouleversé les stéréotypes gays ; David Altjmed a présenté une rétrospective de son œuvre au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, etc. La liste pourrait s'allonger sur des pages et des pages.

Le Québec et ses créateurs sont présents au monde. Nous sommes convaincus que sans la Politique culturelle de 1992, que l'État a eu la sagesse de se donner, les orientations « victorieuses », les plans d'action pour chaque secteur, l'engagement passionné des agents de l'État, n'auraient pu s'exprimer aussi clairement. D'autres pans de la Politique avaient déjà été mis en place : la création du ministère des Affaires culturelles, les lois sur le statut de l'artiste, l'accent mis sur la défense de l'identité québécoise.

Le renouvellement de la Politique culturelle est une excellente initiative et, au vu du nombre de consultations que le milieu culturel et les citoyens ont fait parvenir à votre comité, nous souhaitons que ce renouvellement soit également porteur des réussites que nous devons atteindre en cette époque qui inaugure de profonds changements par l'interconnexion des êtres, des idées, des croyances, sans oublier les fabuleuses avancées de toutes les sciences.

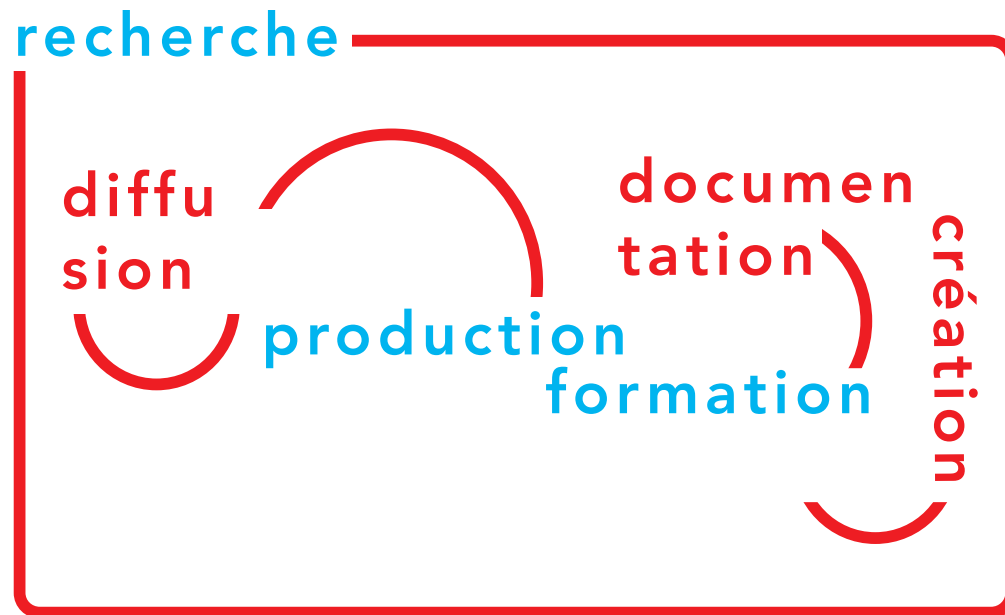
Nous serons là pour les prochaines étapes d'adoption et de mise en place de la Politique culturelle 3.0 !



## **Recommandations**

- 1. Convaincre le ministère des Finances et le Conseil du Trésor de l'urgence de trouver des solutions en reconnaissance de l'inéquité des traitements salariaux dans les OBNL culturels.**
- 2. Réaffirmer la place de l'artiste dans la chaîne culturelle et reconnaître la légitimité d'une meilleure participation aux bénéfices de la vie culturelle.**
- 3. Que les bourses aux artistes qu'accorde le Conseil des arts et des lettres du Québec soient exemptées de l'impôt sur le revenu.**
- 4. Mettre en place une commission chargée d'examiner l'instauration de crédits d'impôt aux acheteurs individuels d'œuvres d'art.**
- 5. Instaurer un cadre fiscal plus tolérant à l'égard des exemptions de taxes pour les OBNL.**
- 6. Reconnaître la pérennité des besoins des milieux culturels en formation professionnelle en signant une entente de financement à long terme avec Compétence Culture.**
- 7. Ramener le soutien financier de l'État à l'OCCQ à 1 250 000 \$ par année.**
- 8. Doter le Conseil des arts et des lettres du Québec d'un budget augmenté qui réponde aux besoins des milieux des arts et des lettres.**
- 9. Promouvoir dans les milieux scolaires une meilleure connaissance du programme La culture à l'école.**

- 10. Réclamer auprès du gouvernement canadien que des modifications soient faites aux contraintes sécuritaires pour permettre un accès plus facile aux visas et permis de travail pour les artistes.**
  
- 11. Mettre en place un plan d'action de l'État québécois à l'égard des pays maghrébins et de l'Afrique francophone.**
  
- 12. Conserver le programme Mécénat Placement Culture et augmenter régulièrement son financement.**



Publicité du centre d'artistes *La chambre blanche* illustrant les différentes fonctions générant les pratiques d'art contemporain, telles qu'on peut les retrouver à divers degrés dans les centres d'artistes autogérés.

*Merci à la Chambre blanche de nous avoir permis d'utiliser cette icône.*